

# Lutte contre la corruption

Le dispositif de lutte contre la corruption est un des piliers de l'engagement de la STIB.

La STIB défend ses valeurs au travers d'un comportement éthique. Au-delà de la conformité aux réglementations, il s'agit de s'assurer d'une véritable culture éthique présente au quotidien, dans tous les métiers de l'établissement, au cœur de la relation avec nos clients.

## Une politique de "tolérance zéro"

Exigence démocratique, la lutte contre la corruption au sein de la STIB repose sur une politique de tolérance zéro et la mise en œuvre de mesures efficaces.

Cette politique s'intègre dans les programmes de conformité et de sécurité financière visant à :

- Garantir transparence et loyauté à l'égard des clients ;
- Prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort et, à lutter contre le blanchiment de capitaux et contre la fraude.

Le dispositif anticorruption de la STIB repose notamment sur :

- Une gouvernance dédiée à la lutte contre la corruption ;
- Une cartographie des risques de corruption ;
- Un Code de conduite anticorruption ;
- Un régime disciplinaire en cas de violation du Code de conduite anticorruption ;
- Un dispositif d'alerte permettant le recueil de signalements contraires à l'éthique ;
- Une formation et une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.

## Un code de conduite anticorruption

La STIB dispose d'un Code de Conduite Anticorruption.

Ce Code aborde de manière synthétique les situations auxquelles nos collaborateurs et dirigeants peuvent être confrontés quotidiennement dans leur vie professionnelle et guide leur comportement face à ces situations.

Les règles édictées s'appliquent à tous, sans souci de positionnement hiérarchique et de fonction. Elles servent de référence dans nos relations avec nos différents partenaires (fournisseurs, clients, etc.) et sont

susceptibles d'engager la responsabilité de tous.

Ces nouvelles normes sont en lien avec le dispositif "Droit d'alerte", qui permet, en toute confidentialité, de faire part à la Conformité de la STIB de toute situation contraire à l'éthique.

### **Lien vers le code anticorruption de la STIB**

## Un dispositif de droit d'alerte

Dans le cadre du déploiement du dispositif Sapin II, la STIB a décidé de renforcer le dispositif de droit d'alerte, en permettant d'exercer ce droit dans les meilleures conditions. A cette fin, une nouvelle plateforme informatique a été déployée par la STIB.

Cet outil « lanceur d'alerte » garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte au sein du service Conformité. Les informations qu'il contient sont cryptées et stockées dans un environnement sécurisé indépendant.

La plateforme est accessible sur internet à tout moment et en tout lieu sur :

**[L'outil de signalement du Groupe Crédit Agricole](#)**

Nous vous rappelons que l'utilisation de cette faculté d'alerte et de l'outil est réservée à des circonstances considérées comme exceptionnelles, en raison de leur degré de gravité (comportements non éthiques, délictueux et criminels).